



MAIRIE DE MORAS EN VALLOIRE

26210 MORAS EN VALLOIRE

☎ 04 75 31 94 71
📠 04 75 31 82 61
mairie.moras@wanadoo.fr
www.moras-en-valloire.fr

Vu, Monsieur le Maire,
Vu, Le Secrétaire de Séance.

PROCES-VERBAL DE SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2013

L'an deux mille treize et le vingt cinq février à 18 h 30, le conseil municipal de la commune de MORAS-EN-VALLOIRE (Drôme), dûment convoqué le dix huit février, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Aurélien FERLAY, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 12

Etaient présents : Aurélien FERLAY, Maire, Armelline AUDRIEU, Monique BERUT, Danièle CONJARD, Christian DURAND, Maurice GONNON, René NIVON, Patrice REBOULLET, Jean-Christophe ROBIN.

Excusé(s): Mireille CANON, Nicolas CAPPONE, Laurence SAPET.

Absent(s): Aucun.

Ont donné pouvoir : Mireille CANON à Patrice REBOULLET, Nicolas CAPPONE à Aurélien FERLAY.

Monsieur le Maire ouvre la séance et adresse, au nom du conseil municipal, ses sincères condoléances à René NIVON, Premier Adjoint, suite au décès de sa maman Marie-Louise NIVON. Il rappelle que Marie-Louise a été pendant onze années Présidente du Club de l'Age d'Or.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Madame Danièle CONJARD est désignée pour remplir cette fonction.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 28 janvier 2013

Le procès-verbal de la séance du 28 janvier 2013 ayant été adressé aux conseillers municipaux, Monsieur le Maire demande si des observations veulent être formulées.

Aucune remarque n'est effectuée. Le procès verbal de la séance du 28 janvier 2013 est adopté à l'unanimité.

2. Rendu compte des décisions prises par délégation du conseil municipal au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation effectuée par le conseil municipal. Les principales décisions et achats réalisés depuis la dernière séance concernent les domaines suivants : maintenance copieurs, restauration de cadres dans la salle des mariages, gaz citerne du centre technique, sel de déneigement, abonnement site Campagnol, produits d'entretien, pose et dépose des illuminations, réparation de matériel.

Pas d'usage du droit de préemption urbain sur les déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie.

3. Approbation du compte administratif 2012 et du compte de gestion du receveur – budget principal et budget annexe assainissement

Après la projection d'un document présentant les principales caractéristiques du compte administratif 2012, Monsieur le Maire quitte l'assemblée et laisse la présidence de séance à Monsieur René NIVON, Premier Adjoint, lequel soumet à délibération du conseil municipal les comptes 2012 dressés par l'ordonnateur.

Il rappelle un total de 430 536.95 € en dépenses de fonctionnement et de 530 004.28 € en recettes de fonctionnement et en investissement, un total de dépenses de 390 833.23 €, un déficit reporté de 565 145.82 € et un total de recettes de 1 380 999.71 €. La section d'investissement ne présente donc pas de besoin de financement.

Le budget annexe « assainissement » présente en fonctionnement un total de 32 890.01 € en dépenses et de 58 363.32 € en recettes, soit un résultat cumulé affectable de 25 473.31 €. La section d'investissement présente un besoin de financement de 118 275.06 € avec un total de dépenses de 7 078.25 €, un déficit reporté de 218 622.75 € et un total de recettes de 107 425.94 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs 2012 pour le budget principal et le budget annexe, lesquels ont été rapprochés des comptes de gestion du receveur.

Monsieur le Maire réintègre l'assemblée et préside de nouveau la séance.

4. Affectation des résultats 2012 – budget principal et budget annexe assainissement

Compte tenu des résultats présentés par le compte administratif 2012 du budget principal et du budget annexe « assainissement », Monsieur le Maire explique qu'il convient d'affecter ceux-ci sur l'exercice 2013.

Pour le budget principal, le résultat d'exploitation cumulé tel qu'il ressort à la clôture de l'exercice 2011 est excédentaire de 99 467.33 €. Faute de besoin de financement de la section d'investissement, il est proposé d'affecter ce résultat en excédent de fonctionnement reporté au budget 2013 pour un montant équivalent de 99 467.33 € au compte 002.

Pour le budget annexe « assainissement », le résultat d'exploitation cumulé tel qu'il ressort à la clôture de l'exercice 2012 est excédentaire de 25 473.31 €. Il est proposé d'affecter ce résultat à la couverture des charges d'investissement pour un montant de 25 473.31 € au compte 1068.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces affectations des résultats 2012 sur l'exercice 2013.

5. Vote des taux d'imposition

Monsieur le Maire explique que le conseil municipal doit se prononcer sur l'évolution des taux d'imposition pour l'année 2013. Il est décidé d'attendre la prochaine réunion du conseil municipal pour décider les taux d'imposition pour l'année 2013, en disposant des états transmis par la direction des services fiscaux.

Il rappelle néanmoins les taux 2012 et l'effort fiscal corrigé de la commune (0.748). Ce chiffre signifie que les Morassiens payent en moyenne 25% d'impôts de moins que les contribuables des communes de la même strate. Cet effort (encore inférieur à 0.750) pénalise cela dit la commune sur ses taux de subventions pour ses investissements.

6. Vote du budget primitif 2013 – budget principal et budget annexe assainissement

Avant d'entamer la présentation du projet du budget, Monsieur le Maire propose la projection d'un document présentant les principales caractéristiques du projet de budget 2013.

Il expose ensuite le contenu du projet de budget primitif 2013 soumis à l'assemblée.

Le budget principal et le budget annexe sont présentés par chapitre, puis détaillés par article.

Sont notamment précisées les évolutions des principales charges et recettes de fonctionnement, ainsi que le contenu du programme d'investissement pour l'année à venir.

Après les importants travaux d'aménagement de la traversée et des espaces publics du village, le conseil municipal a notamment retenu les prochains chantiers suivants :

- Acquisition de matériel pour l'école et la mairie
- Mise aux normes électriques et amélioration de l'acoustique de la salle des fêtes
- Travaux de voirie et réparation du pont endommagé du Buissonnet
- Installation de radars pédagogiques
- Travaux de modernisation de l'éclairage public quartier les Bises
- Construction de nouveaux locaux scolaires et d'une bibliothèque
- Mise en séparatif des réseaux d'assainissement de la rue des Terreaux

Le projet du budget principal s'équilibre ainsi à 635 776.33 € en section de fonctionnement et à 1 491 241 € en section d'investissement.

Le projet de budget annexe s'équilibre à 50 053 € en section de fonctionnement et à 478 156.31 € en section d'investissement.

Monsieur le Maire rappelle également que le niveau de vote du budget présenté par nature est le chapitre. Après examen, le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de budget primitif 2013.

7. Répartition des subventions aux associations pour l'année 2013

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de préciser la répartition des crédits alloués aux associations pour l'année 2013.

Ceux-ci sont prévus au budget primitif aux articles 6574 (subventions annuelles) et 6745 (subventions exceptionnelles).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des suffrages exprimés la répartition proposée de ces crédits entre les différentes associations locales.

Associations	Montants accordés 2013
A.C.C.A.	75 €
L'Age d'Or	75 €
Amicale Boules	75 €
Amicale des sapeurs pompiers	75 €
Ecole des jeunes sapeurs pompiers Rhône Valloire	75 €
Anciens Combattants	75 €
Les Arbos de Moras et de la Valloire	75 €
Association des Parents d'élèves l'Ecolline	75 €
Participation natation scolaire (l'Ecolline)	1000 €
Bibliothèque communale "mille-feuille"	1500 €
Association Site Remarquable du Goût « Poire de la Valloire »	75 €
Bibliothèque pédagogique de Tain l'Hermitage	30 €
Comité des fêtes	75 €
Moras en Valeur	75 €
Moras, son église	75 €
Prévention routière	80 €
Société de sauvegarde des monuments anciens de la Drôme	75 €
La Truite des Veuzes et d'Oron	75 €
Subvention exceptionnelle Salon du livre régional	500 €
Subvention exceptionnelle intervenant musique (Ecolline)	850 €
Réserve	2000 €

8. Présentation du nouveau site internet de la commune : www.moras-en-valloire.fr

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de l'achèvement du site internet de la commune en préparation depuis plusieurs mois et en donne démonstration.

Il remercie la commission communication du conseil municipal pour son travail car ce site a été entièrement réalisé "en interne" et pour un coût modique (180 €). Il utilise en effet une plate-forme proposée par l'Association des Maires Ruraux de France avec le soutien de la Région Rhône-Alpes.

Un site communal était nécessaire et attendu, tant par les Morassiens souhaitant ne rien manquer des actualités communales que par les passants désireux de visiter notre village ou de profiter d'une festivité. L'essentiel des informations pratiques sont sur ce site : services publics, vie associative, entreprises, contacts utiles... L'agenda de la page d'accueil permet d'être informé des réunions et manifestations à venir sur la commune.

Les informations seront actualisées très régulièrement et relayées sur les réseaux sociaux.

Un courrier sera adressé à toutes les associations et entreprises pour vérifier le contenu et éventuellement le corriger.

Mise en ligne le 26 février 2013.

9. Participation des communes au lancement du SPANC

Monsieur le Maire rappelle que la commune a transféré la compétence SPANC (service public d'assainissement non collectif) au SIA du Pays d'Albon. Le SPANC va être mis en place sur les six communes nouvellement adhérentes au SIA du Pays d'Albon dans les mois à venir. Ce lancement du service sur ces six communes induit un coût qui pourrait avoir un impact sur le montant de la redevance d'assainissement non collectif.

Monsieur Patrice REBOULLET, Vice-président du SIAPA, précise que le Comité de Pilotage préparant l'élargissement du périmètre du SIA était favorable à ce que les communes participent au lancement du service afin d'éviter un montant de redevance difficile à supporter pour les usagers.

Vu l'article L 2224-2 du CGCT, le Conseil Municipal peut décider de prendre en charge dans son budget propre des dépenses liées au service, dans le cas présent, au service public d'assainissement non collectif porté par le SIAPA.

Après en avoir débattu puis délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- DECIDE de verser une subvention exceptionnelle au SIAPA au titre du lancement du service public d'assainissement non collectif (SPANC) d'un montant de 1 959 € pour un nombre de 81 foyers d'ANC.
- PRECISE que cette participation est exceptionnelle. Elle sera demandée une seule fois. La dépense sera affectée sur le budget principal au compte 674.

10. Rendu compte des travaux des commissions communales et questions diverses

- Point sur la dernière réunion avec l'ONF.
- « Marchés au village » : sollicitation de la communauté de communes pour alterner une année sur deux dans les petites communes voisines.
- SIAPA : une réunion publique est en prévision. Date à définir
- Recensement communal 2013 : recensement terminé, en attente des résultats.

Prochaine réunion du Conseil Municipal le Lundi 25 Mars 2013 à 18 heures 30.

Toutes les délibérations inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et faute d'autres questions diverses, Monsieur le Maire lève la séance et remercie ses participants.